

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_016 : CONVENTIONNEMENT "BOUTIQUES WEB" - ACCÈS AU
MULTICANAL

L'an deux mille dix huit, le six février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 6 février 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,
Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Agnès BRU

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Odile LACAZE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Patrick BETEILLE (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Michel TREBOSC), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Hélène MALAQUIN (pouvoir à Thierry DUFOUR), Marie-Louise AT (pouvoir à Laurence PUJOL)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 6 FÉVRIER 2018

N° DEL2018_016 : CONVENTIONNEMENT "BOUTIQUES WEB" - ACCÈS AU MULTICANAL

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

La loi NOTRe du 7 août 2015 a donné compétence aux agglomérations en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Inscrit dans le volet numérique d'intérêt communautaire de notre programme d'actions économiques CAP AGGLO BUSINESS co-construit avec les partenaires consulaires et entrepreneurs, le cofinancement de la mise sur le web des boutiques vise à l'accompagnement de la mutation du commerce et de l'artisanat de centre ville ou centre-bourg.

Il s'agit d'aider ces commerces dans leur démarche visant à faire du web soit une solution destinée à développer leur clientèle, soit un canal supplémentaire de vente.

Les prestations sont cofinancées à hauteur de 50% par l'agglomération dans la limite des montants retenus ci-dessous et de l'enveloppe budgétaire allouée, soit 25k€ pour l'année 2018. Un comité d'attribution validera les dossiers éligibles et se réunira, pour ce faire, autant que de besoin.

L'accompagnement est cumulable avec le chèque numérique commerce de la ville d'Albi, dans la limite d'un niveau d'autofinancement qui ne pourra descendre en deçà de 20% pour le bénéficiaire.

Les niveaux maximaux de cofinancement définis dans le cadre de l'accord-cadre dépendent de la nature des prestations à réaliser, soit 50 % de :

- 600€ pour une adaptation tous types de terminaux (PC, tablette, mobile) d'un site web existant ;
- 1 500€ pour une optimisation marketing d'un site existant (optimisation du référencement naturel par adaptation du contenu ET optimisation technique du site ET netlinking) ;
- 3 800€ pour une migration vers un site de e-commerce.

Après mise en concurrence, un accord-cadre a été attribué à la société A New Story, afin de réaliser les prestations susmentionnées. Au-delà de la seule réalisation des outils web, l'accord-cadre prévoit un processus d'accompagnement/monitorat, chez le commerçant, jusqu'à la mise en service puis ultérieurement, ceci afin de garantir une utilisation optimale des outils web.

Les conventions tripartites annexées à la présente délibération précisent les engagements et notamment les conditions permettant de payer le prestataire pour les prestations effectuées au profit du commerçant.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi NOTRe du 7 août 2015,

VU le modèle de convention annexé,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 19 octobre 2017,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 45 voix pour, 2 voix contre

Madame Dominique MAS, monsieur Pascal PRAGNERE

APPROUVE le modèle de convention tripartite annexé.

DÉLÈGUE à madame la présidente le pouvoir de décision de signature des conventions tripartites avec les bénéficiaires retenus par le comité d'attribution. Ces décisions feront l'objet d'un compte-rendu devant le conseil communautaire.

DÉSIGNE le vice-président délégué au développement économique en qualité de président du comité d'attribution.

Pour extrait conforme,
Fait le 6 février 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL